

Préfecture du Nord Cabinet du préfet Direction des sécurités Bureau de l'ordre public

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DE MANIFESTATION

En application des articles L. 211-1 à L. 214-4 du code de la sécurité intérieure, les cortèges, défilés, rassemblements de personnes et toute manifestation sur la voie publique sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable auprès du préfet

En application de l'article 431-9 du code pénal, constitue le délit de manifestation illicite, puni de six mois d'emprisonnement et de 7 622 € d'amende, le fait :

- 1) d'avoir organisé sur la voie publique une manifestation n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions fixées par la loi ;
- d'avoir organisé sur la voie publique une manifestation ayant été interdite dans les conditions fixées par la loi;
- d'avoir établi une déclaration incomplète ou inexacte, de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation projetée.

1 DATE & HEURE: Samedi 20 mars 2021 de 14 h 00 à 17 h 15

OBJET DE LA MANIFESTATION: L'Union syndicale Solidaires Nord organise une manifestation « pour les libertés civiques et artistiques, contre les lois et décrets liberticides, contre la présence policière et les drones sur le parcours des manifestations, pour le droit à la jeunesse ».

2 - NOMS, PRENOMS ET DOMICILE DES ORGANISATEURS :

- 1 : SALTARELLI Victoria, 23 Rue Marcel Sembat 59260 HELLEMMES 03 20 67 01 68 mail : solidaires59@gmail.com
- 2 : POZIEMSKI Hervé, 32 Rue du 20 ème Siècle 59160 LOMME 03 20 09 91 17
- 3 : MASSE Annie, 3 Rue Blériot 59370 MONS EN BAROEUL 061997751

3 - LIEU DE RASSEMBLEMENT:

Samedi 20 mars 2021 à 14 h 00, Porte de Paris à LILLE

4 – ITINERAIRE DU CORTEGE : Porte de Paris, Boulevard Denis Papin, Boulevard Jean-Baptiste Lebas, Rue d'Arras, Rue de Condé, Rue de Bapaume, Rue de la Justice, Place de la Solidarité, Rue des Postes, Rue Solférino, Rue d'Inkermann, Place de la République.

5 - DATE, HEURE et LIEU DE DISPERSION :

Samedi 20 mars 2021 à 17 h 15. Place de la République à LILLE

L'arrivée sur le lieu de dispersion avant cette heure n'autorise pas à repartir en cortège.

6 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES : les organisateurs se sont engagés à respecter les gestes barrières.

"Les soussignés déclarent disposer des moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion.

Ils reconnaissent la nécessité de concilier l'exercice du droit de manifester avec le respect des autres libertés publiques et s'engagent, en conséquence, à limiter les nuisances et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation".

Une copie du présent, pour valoir récépissé, lui a été remise.

Fait à LILLE, le 🤰 7 MARS 2021

Pour le Préfet et par Délegation, Le Directeur de cabinet

34 / /

Richard SMITH